

331

14684

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. DARBOT, ayant pour but de compléter la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux. (N^{os} 43 et 245, année 1900.)

(Nommée le 8 novembre 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DARBOT.
- 2^e — MILLIÈS-LACROIX.
- 3^e — EUGÈNE MIR.
- 4^e — GRIMAUD.
- 5^e — RÉPIQUET. *Secrétaire*
- 6^e — GAUTHIER (Haute-Saône).
- 7^e — THÉZARD (LÉOPOLD).
- 8^e — LEGLUDIC. *Samiel*
- 9^e — VIGER. *Président*

331



1

Séance de Commission du
Mardi 13 novembre 1900.

La commission se réunit à 4 h. 1/2.

Présents: M. M. Darbot, Eugène Mmi, Grimaud, Répignat
Gauthier (H^{le} Saône) Millier-Lacroix, Viger Absents: M. M. Elizard, Lefebvre
M. Viger est nommé Président.

M. Répignat est nommé Secrétaire.

La discussion est ouverte. M. Viger se déclare non favorable
à la modification proposée à l'article 14 de la loi du 21 juillet 1881.
M. Millier-Lacroix se montre également défavorable aux modifications
proposées, notamment aussi en ce qui concerne l'article 17.

Il se déclare partisan de l'organisation d'un service d'épizootie par
l'Etat.

M. Darbot présente des observations en réponse à celles formulées
par M. M. Viger et Millier-Lacroix.

La séance est levée à 2 heures.

Viger

Le Secrétaire
L. Répignat

Séance du mardi 26 mars 1901.

La commission se réunit à 2 h. 30.

Présents: M. M. Darbot, Grimaud, Viger, Elizard, Répignat,
Secrétaire

M. Viger Président expose qu'à son avis la proposition de loi de M. Darbot
soulevé de graves questions et difficultés d'ordre administratif et financier,
notamment la substitution au service départemental d'épizootie un
service d'épizootie relevant de l'Etat.

Après un échange d'observations la Commission décide d'entendre M. le
Ministre de l'Agriculture et le Président est chargé de l'entendre
avec M. le Ministre

La séance est levée
L. Répignat

Viger

Séance du jeudi 20 Mars 1906

La Commission se réunit à 2 h
Sont présents: Viger Président - Neri, Carbot,
Gaythier, Grimand, Danis.

M^r Carbot demande qu'il y ait dans chaque
Département un vétérinaire spécialement chargé
de la police sanitaire des animaux.

Ce vétérinaire serait nommé directement par
le Ministre. Il devrait constater les cas de
maladies contagieuses et ferait sur ces cas des
rapports spéciaux qu'il adresserait au Préfet.

Après échange d'observations la
Commission décide qu'elle entendra M^r le Ministre
de l'Agriculture et elle prie son Président
d'inviter M^r le Ministre à venir exposer
ses vues devant la Commission.

La séance est levée à deux heures 1/2.

Le Président

Le Secrétaire

Viger

Dr Daniel

Séance Du 12 mars 1907.

La Commission se réunit à 2 heures sous
la présidence de M. Viger. M. Ruau Ministre
de l'Agriculture assiste à la séance pour
répondre à la Commission les explications qu'elle
lui a demandées et lui exposer ses vues.

Monsieur le Ministre se déclare absolument
hostile à la proposition tendant à porter

de 1/3 à 1/2 de la valeur de l'animal l'
indemnité d'abatage dans le cas d'abatage
d'animaux reconnus tuberculeux.

Il propose le maintien du statut quo, tendant

de 1/3 seulement.

Comme argument il présente les statistiques établies par
 qui depuis plusieurs années le montant des indemnités annuelles
 est allé toujours elle en augmentant; qu'il a pour les
 10 derniers années presque décuplé et que ce chiffre
 part de 130000 francs environ par un atteint actuellement
 le chiffre de un million qui sera vraisemblablement
 dépassé pour 1907.

Sur l'organisation dans chaque Département d'un service
 vétérinaire créé et rétribué par l'Etat le Ministre fera
 observer à la Commission que le Sénat est saisi
 de la question de cette organisation par 2 propositions
 de loi émanant de M. M. Vigouroux et Orty.

Et alors surtout qu'il s'agit d'une loi entraînant
 une dépense le Sénat ne peut qu'attendre et réserver
 cette question.

En terminant et sur la demande qui lui en est faite
 par M. le Président le Ministre déclare qu'il enverra
 à la Commission un résumé de ses observations et
 les statistiques à l'appui.

La séance est levée

Le Président

Le Secrétaire

Vigouroux

Rapin

21
Séance du 17 Mars 1908

La Commission se réunit à deux heures sous la présidence de M^r Viger. M^r le Ministre de l'Agriculture assiste à la séance et déclare qu'il y a urgence de voter le projet de loi sur la police sanitaire des animaux. Il fait une réglementation d'ensemble si l'on veut, par exemple, qu'un Département qui aura pris toutes les précautions ne puisse être contaminé par les animaux malades venant d'un Département voisin qui se sera débarrassé de la question sanitaire. M^r le Ministre espère que le Sénat votera le projet tel qu'il est actuellement présenté.

M^r Darbot soutient que jusqu'à ce jour les maladies contagieuses n'ont pas diminué parce que la surveillance n'est pas efficacement établie. Il fait qu'elle soit généralisée.

M^r Viger déclare que pour le bon fonctionnement de la loi projetée, il lui paraît nécessaire qu'un Directeur général soit nommé. Ce vétérinaire en Chef devrait prescrire aux vétérinaires départementaux les mesures à prendre et organiser le service d'une manière générale.

Après quelques observations de M^r Moiré qui ne trouve pas suffisamment explicite le projet établi, la Commission à l'unanimité des membres présents est d'avis qu'une loi relative à l'organisation d'un service spécial des épizooties et des maladies contagieuses des animaux est urgente et charge son Président M^r Viger de faire son rapport à ce sujet.

La séance est levée à trois heures

Le Président

N. M.

Le Secrétaire

Sepand

24

21

7

e

7

7

